

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT
 DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE
 HOUDREVILLE**

COMMUNE DE HOUDREVILLE
 54330

SEANCE DU 13 Juin 2016

Nombre de Membres :

En exercice 11

Présents : 06

Votants : 08

Date convocation

7/06/2016

Date d'affichage

14/06/2016

L'an deux mil seize le treize juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARCHAL, Maire.

Présents : Jacques MARCHAL – Laurent CORBIER – Régis GAUDARE – Patrice GIFFARD – Bernard PEIGNIER – Patricia SERRAR

Procurations : Anne BOYE-TUIZAT donne pouvoir à Patrice GIFFARD – Nathalie OBERHOLTZ donne pouvoir Bernard PEIGNIER

Absents : Maud ALEXANDRE – Eric CABLE – Claude CRILLON

Secrétaire de séance : Laurent CORBIER

**2016- 0013) 7 FINANCES LOCALES
 7.5.2 Subvention inferieures à 23000€
 SUBVENTIONS**

Au vu du courrier reçu le 12 mai dernier en mairie, pour l'obtention de subvention de l'association qui gère le portage des repas à domicile et après présentation de cette organisation

Le maire propose une subvention d'un montant de 100 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Accepte de verser la somme de 100 € à l'association pour la prolongation et l'élargissement du PAP 15

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 6574

**2016- 0014) 3 DOMAINES ET PATRIMOINE
 Actes de gestion du domaine public
 SUPPRESSION DE LA CABINE TELEPHONIQUE**

La loi Macron a mis fin à l'obligation de service universel de publiphonie.

La commune de Houdreville n'étant pas en zone « blanche » le maire propose de demander à l'opérateur « ORANGE » qui a la responsabilité de la publiphonie sur la commune de démanteler cette cabine.

Elle présente un risque pour la population car elle n'est plus entretenue (plus de plancher, câble apparent, etc...)

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Sollicite les services d'ORANGE pour démantèlement de cette cabine
- Donne tout pouvoir au maire afin d'effectuer cette démarche

2016- 0015) 1 COMMANDE PUBLIQUE
Marchés publics
PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Conformément à la réunion de préparation du 29 janvier dernier, le maire présente un rapport d'étape sur le projet de réhabilitation de « l'ancien presbytère »

7 dossiers ont été envoyés à différents architectes de Meurthe et Moselle – 6 ont répondu et 3 ont été entendus par le groupe de travail

Suite aux différentes réunions du groupe de travail communal et en coordination avec le CAUE 54, l'acte d'engagement a été signé pour confier une étude de faisabilité concernant la rénovation de l'ensemble du bâtiment de l'ancien « presbytère », à DEFI ARCHI 86 rue de villers à VANDOEUVRE LES NANCY. Le montant de l'étude s'élève à 7000 € HT (4200€ HT pour DEFI ARCHI + 2800€ HT pour TRIGO BET)

Le maire présente l'étude de faisabilité et le diagnostic thermique établi par DEFI ARCHI, le cout prévisionnel global de l'opération s'élève à 391 000€ HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré (7 pour 1 contre)

Décide de réaliser le projet pour un montant prévisionnel de 391 000 € HT

2016- 0016) 7 FINANCES LOCALES
7.10 Divers
PROJET DE CONVENTIONNEMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Suite à la délibération n° 2016-0015 du 13 juin 2016 de réaliser les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère et au vu de la possibilité d'obtenir un prêt croissance verte au taux de 0%, le maire propose de faire une demande de conventionnement auprès de la DDT pour les 3 futurs appartements

Le conseil municipal après en avoir délibéré (7 pour 1 contre)

Donne autorisation au maire d'établir des démarches nécessaires

2016- 0017) 7 FINANCES LOCALES
7.10 Divers
DELEGATION POUR LE PROJET DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Suite à la délibération n° 2016-0015 du 13 juin 2016 de réaliser les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère

LE maire demande délégation pour

- Demander les différentes subventions :

A la région

A la Préfecture au titre de la DETR

A Dominique POTIER, député au titre de la réserve parlementaire

A Jean-Francois HUSSON Sénateur de Meurthe et Moselle, au titre de la réserve parlementaire.

- de monter le dossier auprès de la caisse de dépôts pour l'obtention du prêt croissance vert au taux de 0%

Le conseil municipal après en avoir délibéré (7 pour 1 contre)

Autorise le maire de mener à bien toutes les démarches ci-dessus

Le Maire,

Jacques MARCHAL

réunion du Conseil Municipal qui aura lieu
Lundi 13 juin 2016 à 20h00 en Mairie salle du conseil municipal

ORDRE DU JOUR :

1. Demande de subvention de l'association support pour les portages de repas à domicile
2. Demande de suppression de la cabine téléphonique
3. Projet de réhabilitation de l'ancien presbytère
4. Projet de conventionnement de l'ancien presbytère
5. Délégation au maire pour le projet presbytère (engagement de faisabilité du projet – emprunt – demande de subvention).
6. **Informations non soumises à délibération**
Réflexion de la CCPS sur le plan local d'urbanisme intercommunal
Information et échange sur la redevance incitative (OM)
Réponse à faire au Conseil départemental sur le plateau surélevé situé devant l'abri de bus
Réponse au problème des usoirs communaux
Information sur la passerelle du Brenon
7. Questions diverses